



ASSOCIATION CATHOLIQUE
CANADIENNE DE LA SANTÉ
CATHOLIC HEALTH
ASSOCIATION OF CANADA

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

L'ACCS DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE PAS SIGNER L'ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT (AMI)

Ottawa — L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) a fait parvenir une lettre au ministre du Commerce intérieur afin que le gouvernement du Canada ne s'engage pas comme signataire de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) à moins que les questions concernant les systèmes de santé et de services sociaux n'aient été réglées — en consultation avec les organisations de la santé — à la satisfaction des Canadiens.

Le projet d'accord multilatéral actuellement négocié entre les 29 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) devait au départ être signé en mai 1997. Cette échéance a été d'abord reportée à avril 1998 et est maintenant remise à une date indéterminée. La ratification en a été empêchée par des pays qui demandaient des exemptions à divers chapitres.

L'ACCS a de nombreuses réserves au sujet de l'accord proposé. « Nous nous posons de sérieuses questions, » affirmait la présidente du Conseil d'administration de l'ACCS, Kateri Ghesquiere, c.s.j., « sur l'impact qu'aurait l'AMI sur l'environnement, la culture, l'emploi, la souveraineté et surtout sur les programmes de santé et de services sociaux au Canada. »

Un grand nombre d'organismes et associations de la santé, y compris l'ACCS, ont entrepris de faire connaître leurs inquiétudes; ils craignent que l'AMI permette un plus grand nombre d'investissements à buts lucratifs dans le secteur de la santé au Canada, et que les gouvernements se voient ensuite incapables d'évincer de telles entreprises hors de domaines où ils ne sont actuellement pas admissibles. Une autre préoccupation a été exprimée à l'effet que l'AMI permettrait également à des sociétés transnationales de remettre en cause le soutien financier qu'apporte le gouvernement aux organismes

.../2

17, PLACE KILBORN PLAC
TAWA ON CANADA K1H

TEL.: (613) 731-48
FAX: (613) 731-97
chac@web.net

des secteurs de la santé et des services sociaux. « Nous partageons une inquiétude exprimée par bien d'autres, » ajoutait Soeur Ghesquiere, « et craignons que l'ébauche de clause de réserve de l'AMI relativement aux soins de santé étant restreinte, elle ne s'avère inadéquate pour la protection des soins de santé et des services sociaux contre les dispositions de l'AMI. »

L'ACCS tient à rappeler que la valeur de la vie humaine et la qualité de la condition humaine sont gravement diminuées lorsque les considérations économiques prennent le dessus sur elles. Dans sa lettre au ministre Marchi, l'ACCS rappelle le rôle de premier plan que le gouvernement doit jouer pour la protection du droit de tous les Canadiens aux soins de santé et pour le maintien de l'administration et du financement publics des services de santé au Canada. « Aucun accord commercial ne devrait compromettre la souveraineté du Canada à cet égard. »

— 30 —

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est une association nationale chrétienne qui s'intéresse au domaine des soins de santé selon la tradition de l'Église catholique romaine. Parmi ses membres, elle compte huit associations provinciales/régionales, 34 membres propriétaires d'établissements de soins de santé, 127 hôpitaux et foyers de soins de santé, huit membres moraux, 106 membres associés (communautés religieuses, diocèses, etc.), ainsi que 276 membres individuels. L'ACCS se préoccupe de la santé sous tous ses aspects : physique, psychologique, spirituel et social.

INFORMATION: Richard Haughian - Président
(613) 731-7148

Le 6 avril 1998
(01-98)